

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 13 AVRIL 2018

L'an **deux mille dix-huit** et le **treize** du mois **d'avril à 14 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **06 avril 2018.**

Date d'affichage : **09 avril 2018.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Lionel VOGEL – Bernard BATIFOULIER –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Francis GRAÖ –

DELIBERATION N° 2018/22 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : RENFORT DU PERSONNEL EN PERIODE ESTIVALE POUR
LE SERVICE D'ANIMATION**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, comme tous les ans durant la période estivale, il y a lieu de renforcer l'équipe du personnel d'animation pour le Centre de Loisirs.

Monsieur le Maire propose cette année, d'embaucher deux agents supplémentaires sous contrat à durée déterminée pour une durée de 5 semaines maximum, à compter du 09 juillet 2018 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à renforcer l'équipe du personnel d'animation pendant la saison estivale dans les conditions énoncées ci-dessus, soit : 2 agents supplémentaires sous contrat à durée déterminée et pour une durée de 5 semaines maximum, à compter du 09 juillet 2018 ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO